



## RENCONTRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Avis vous est donné qu'il y aura rencontre virtuelle du Conseil d'établissement

Le 8 juin à 18 h30 sur TEAMS

### PROCÈS VERBAL

Prise des présences et vérification du quorum

#### Étaient présents :

Hickson, Gilles

Gouaillier, Clovis

Arthur, Steeve

Leferfort, Mikaël

Hivon, Frédéric

Sternon, Yannick

Chantal, Nataly

Gaudreau, Anne

Angiboust, Jennifer

Vanier, Bianka

Marien, Jacinthe

Cayer, Carolle

Riopel, Danielle

St-Pierre, Geoffrey

Brigid Glunstein était présente à titre de représentante de la communauté

#### 1. Adoption de l'ordre du jour

P / M. Gouaillier

A/ Mme Marien

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 2. Lecture et adoption du procès-verbal du 16 janvier 2020

Suivi relatif au mobilier de bibliothèque : le matériel de la bibliothèque a été livré.

Les tables et les chaises ont été installées.

Des travaux de finition auront lieu dans l'école cet été.

P/ Mme Cayer

A/ Mme Vanier

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 3. Budget proforma 2020-2021 (adoption)

Mme Gaudreau présente le budget Proforma 2020-2021(Cf. Document déposé)  
Augmentation de 12 044\$ basé sur l'effectif d'élèves à ce jour.  
Augmentation possible du budget lors de l'arrivée des classes TSA en septembre.  
Les sommes additionnelles actuellement allouées seront dédiées à la psychoéducation et autres services professionnels pour les EHDAA

**Orthopédagogie** : Lucie Demers 80% + affichage pour un poste à 100%

**Psychoéducation** : psychoéducatrice à temps plein nouvellement nommée.

**Orthophonie** : Xuan Ha (80%) - ajout d'un 20%

3 **TES** classes TSA + une **préposée** aux élèves (PEH) TSA

M. Gouaillier demande quel est l'état de la situation financière du service de garde.

Le service de garde est en déficit, car des dépenses ont dû être faites pendant la pandémie de la COVID-19. L'ouverture du service de garde d'urgence gratuit pour les parents utilisateurs et le fait que les éducatrices ont été payées à temps et demi pendant les congés fériés où elles ont travaillé expliquent ce déficit.

Mme Cayer explique aussi que les salaires des éducatrices ont été payés pendant le télétravail. De plus, le service de garde a procédé au remboursement des frais payés par les parents pour les activités parascolaires auxquelles leurs enfants étaient inscrits.

Ces dépenses spécifiques à la COVID-19 ont été isolées dans les projets de dépenses du même nom.

P/ Mme Marien

A/ M. Hickson

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 4. Fournitures scolaires 2020-2021 (approbation)

Mme Gaudreau présente la liste des fournitures scolaires pour l'année 2020-2021 ainsi que le tableau comparatif des prix des quatre dernières années.

La liste de fournitures scolaires (manuels et cahiers d'exercices) des groupes de 1<sup>re</sup> année sera envoyée aux parents en début d'année au cas où des changements de classement d'élèves auraient lieu en début d'année.

Les listes de fournitures scolaires seront déposées sur le site internet de l'école.

Mme Alina Fulau (6<sup>e</sup> année) quitte l'école Sainte-Catherine-de-Sienne pour un poste au secondaire. Le poste a donc été mis à l'affichage.

M. Gouaillier mentionne à Mme Gaudreau de la remercier pour ses loyaux services.

P/ M. Hickson  
A/ Mme Chantal

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

## **5. Organisation de la réouverture de l'école au 25 mai 2020 (information)**

Il est difficile de prédire comment se passera la réouverture en août 2020, quelles seront les directives de la santé publique et les directives ministérielles.

Ce qui avait été établi pour la rentrer du 25 mai 2020 (Cf. Document déposé dont voici l'extrait présenté) :

### **1. PERSONNEL EXEMPTÉ**

- Les personnes de 70 ans et plus.
- Les personnes vivant avec une maladie chronique (diabète, asthme chronique, ...), un déficit immunitaire grave, une grossesse ou un allaitement.

### **2. SANTÉ AU TRAVAIL**

La priorité est la protection de la santé du personnel et des élèves. Ce principe guidera toute notre organisation et toutes les décisions que nous prendrons localement.

- Bien évidemment, il sera interdit à quiconque de se présenter à l'école s'il présente des symptômes de la COVID-19.
- Tout employé ou élève qui reçoit un résultat positif à la COVID-19 sera retiré de l'école.
- Toute personne présentant des symptômes à l'école, devra être isolé, porter un masque. Nous devons appeler le 1 877 644-4545 et attendre les directives. Des trousse de sécurité (incluant masque, gants, visière, et sarrau) seront déposés dans le local du CLSC et au service de garde. Les parents seront informés. Ils devront venir chercher leur enfant et suivre les directives de la santé publique.
- Aucun visiteur ne sera autorisé à entrer dans l'école.

### Objets personnels

Un minimum d'objets personnels est apporté de la maison et ces objets doivent être désinfectés en arrivant à l'école. De plus, les choses rapportées de l'école à la maison doivent être désinfectées.

### Matériel de protection et de désinfection

Nous avons des masques, des lingettes, des gants, du désinfectant, etc. Ce matériel a été livré.

Les enseignants disposent chacun de 5 masques lavables 5 fois, 150 gants en nitrile et une bouteille de 500 ml de gel qui sera rechargée quotidiennement par le concierge.

Nous avons des pastilles qui seront installées dans le couloirs, près des toilettes et dans l'atrium. Elles serviront de repère pour la distanciation sociale.

### 3. APPLICATION DES DIRECTIVES DE LA SANTÉ PUBLIQUE

- Le principe de base est la distanciation sociale de 2 mètres en tout temps.
- Le lavage régulier des mains pour tout le monde. En entrant à l'école et en sortant. Des consignes devront être expliquées aux élèves et une supervision de ces derniers devra être faite.
- Aucun contact physique ne pourra avoir lieu entre les adultes, les adultes et les enfants et autant que possible, entre les enfants.
- 1 à 2 personnes dans l'ascenseur à la fois.
- Les déplacements seront limités au maximum à l'intérieur de l'école.
- Le gymnase, la bibliothèque et les locaux de spécialistes sont fermés à cause du risque de contamination à partir d'objets ne pouvant pas être désinfectés à chacune des périodes.
- Les élèves demeurent dans leur classe toute la journée, même pour le dîner, exception faite de la récréation. Les spécialistes suivront leur horaire régulier de périodes prévues à l'horaire et donneront leurs cours en classe.
- Application du protocole de nettoyage de désinfection des jouets.

- Une table devant chaque classe avec du gel rechargé quotidiennement permettra aux élèves de se désinfecter les mains en entrant et en sortant du local.
- Un protocole de désinfection sera assuré par les concierges. Un concierge par étage.

M. Gouaillier informe l'assemblée qu'il faudra peut-être que le CÉ se rencontre au début de la prochaine année scolaire afin de discuter de la rentrée des élèves.

La date est établie au 24 août à 18 h 30.

M. Gouaillier rapporte que selon le Comité de parents de la CSDM, le CÉ devrait valider les mesures prises par l'école au niveau de la santé-sécurité en situation de pandémie, au même titre que le protocole d'évacuation en cas de feu.

M. Arthur demande quel sera le protocole si un enfant est testé positif à la COVID-19 après avoir été présent à l'école. Que se passe-t-il pour les autres enfants de la classe ?

Mme Gaudreau répond que la DSP prend en charge la situation, mène l'enquête et donne les consignes à suivre, selon la situation.

M. Arthur demande aussi quel est le délai de réponse de la DSP.

Mme Gaudreau répond que cela est difficile à savoir, car nous n'avons pas eu de cas ni à l'école, ni au service de garde d'urgence, mais que le délai est probablement assez court vu l'urgence de la situation.

M. Sternon demande s'il y aura des enseignants exemptés l'année prochaine et comment cela fonctionnera pour ces enseignants ?

Mme Gaudreau répond qu'il existe des situations où nous devons faire des demandes de remplacement de personnel enseignant ou autre. Le personnel qui ne pourrait pas se présenter sera en télétravail et fera la planification pour le suppléant le cas échéant.

## **6. OPP**

Diners pizza annulés : tous les parents ont été remboursés, les chèques ont été envoyés la semaine dernière.

M. Hickson demande ce qui se passerait avec les parents qui n'encaisseraient pas les chèques.

Les chèques sont invalides après 6 mois.

## **7. Mot des délégués au réseau.**

### M. Gouaillier

- Comité de parents : le DG s'est exprimé sur les mesures qui pourraient être prises en compte lors de la rentrée 2020-2021 et a informé les parents membres de CÉ que l'instance devrait valider le protocole de santé-sécurité avant la rentrée des élèves en août 2020.
- PL 40 : le 15 juin 2020, la commission scolaire deviendra officiellement un centre de service. Le Conseil d'administration a été formé.

### M. Sternon

- Les critères de nomination ainsi que le processus d'élection pour le représentant du Comité de parents (CP) au CA ont été abordés.

Les Comités de parents de la CSDM et de la CSDL se sont désaffiliés de la fédération (FCPQ).

Webinaire du 9 juin 2020 (sera enregistré). Sujet : futur CA, CÉ et Comité de parents.

- PL40 : changements apportés au CÉ - M. Sternon enverra un courriel pour résumer les changements qui seront apportés au fonctionnement du CÉ.

## **8. Varias.**

### Frais de fonctionnement du CÉ

Mme Gaudreau demande l'autorisation du CÉ d'utiliser les fonds des *Frais de fonctionnement* 2019-2020 afin d'organiser une petite fête de fin d'année pour les membres du personnel et les membres du CÉ.

Aucune objection de la part des membres.

### **Hommage aux finissants**

Autorisation du ministre de réunir les élèves finissants (6<sup>e</sup> année de notre école). Certains enseignants souhaiteront peut-être aussi organiser une dernière rencontre avec leurs élèves. À suivre. Il est assuré que toutes les mesures de distanciation sociale et de sécurité seront appliquées

Mme Gaudreau remercie les membres du CÉ pour leur confiance en cette période de crise.

M. Gouaillier remercie Mme Gaudreau pour sa présence, sa gestion exemplaire et sa transparence. De plus, il remercie le personnel enseignant pour leur présence continue auprès des élèves, leur créativité et leur excellent travail.

Mme Gaudreau emboîte le pas à M. Gouaillier et remercie son personnel pour tous leurs efforts et leur grande compétence.

### **9. Levée de l'assemblée.**

Levée de l'assemblée à 19h47.